



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delinquance et criminalite

Question écrite n° 5038

Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur l'indispensable installation du SYSCOSCAN (appareil a detection de la drogue) dans les ports de la Communauté.

L'administration des douanes envisage d'implanter au Havre un systeme de controle par scanerisation - SYSCOSCAN - qui est un appareil lourd permettant l'inspection complete d'un conteneur dans des delais tres brefs. Ce projet a pour but de repondre a une demande expresse de la Communauté visant au renforcement de l'union douaniere aux frontieres externes de la CEE pour lutter contre les grands trafics illicites - stupefiants, armes, etc. - apres 1993. L'analyse de la commission se fonde sur le fait que le controle systematique du fret est devenu impossible. Face aux problemes poses par le controle des conteneurs, seule une technique rapide et fiable permet la visualisation des marchandises transportees : la radioscopie. Cependant, l'achat de tels appareils, bien que recommande par la commission, se revele une lourde charge pour les budgets nationaux - de 40 a 80 millions de francs selon les cas. Il pourrait meme se reveler inutile si l'implantation de tels instruments etait limitee au seul territoire francais. Il va de soi qu'une telle installation n'a d'effet que si tous les ports sont equipes de materiel de detection analogue pour eviter le detournement du trafic. Par consequent, il est important que les instances europeennes insistent aupres des autorites belges et neerlandaises pour faire admettre la necessite d'equiper d'un SYCOSCAN les ports d'Anvers et de Rotterdam. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin d'accelerer la mise en place des moyens de controle indispensables au bon fonctionnement de l'union douaniere europeenne.

Texte de la réponse

Depuis l'institution du grand marche interieur europeen, la protection de l'espace communautaire repose sur l'efficacite des controles operes aux frontieres exterieures de la Communauté. Afin d'eviter que l'abolition des frontieres fiscales et la libre circulation des marchandises a l'interieur de la Communauté ne suscitent des detournements de trafic prejudiciables a l'ensemble des pays membres de l'Union europeenne, un renforcement et une harmonisation des controles aux frontieres exterieures s'averent necessaires. S'agissant des ports maritimes, face a l'ampleur des mouvements de marchandises et a l'impossibilite d'operer un controle systematique des conteneurs maritimes, il est apparu indispensable de mettre en oeuvre des moyens de detection susceptibles de concilier a la fois l'efficacite des controles et la necessaire fluidite du trafic. Seule, la mise en place de moyens lourds de radioscopie des conteneurs permet de satisfaire a cette double exigence. Mettant a profit l'experience qu'elle a acquise a l'aeroport de Roissy dans le cadre des controles de surete, la douane francaise a engage un effort budgetaire important pour doter les services douaniers du port du Havre d'un appareil de controle radiographique des conteneurs denomme « systeme de controle par scanerisation » (SYCOSCAN). Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'installation d'un tel dispositif de controle ne sera pleinement efficace que si tous les pays de la Communauté se dotent de materiels comparables. L'ensemble des grands ports europeens seraient ainsi places dans les memes conditions de concurrence. La France entend jouer un role actif dans la modernisation des techniques de controle aux frontieres exterieures de la Communauté. Il a ainsi ete decide, dans le cadre du plan d'action gouvernemental du 21 septembre 1993, de

saisir les instances communautaires pour qu'il soit procédé à un examen comparatif des dispositifs de surveillance des frontières extérieures et que soient formulées des recommandations concrètes afin d'en élever le niveau de surveillance. L'examen, à Douze, du futur plan d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la drogue, sera prochainement l'occasion de souligner auprès de nos partenaires l'importance que la France attache à une harmonisation des contrôles dans ces domaines.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5038

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2497

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3386